

Objet : CABINET CHAMPAS - Coronavirus – Infos 13/03/20 – Mesures d’accompagnement

Chères clientes, Chers clients,

Suite à l’annonce d’Emmanuel MACRON hier, de **nombreuses questions se posent sur la gestion de vos entreprises et l’organisation privée de vos salariés.**

De nombreuses mesures pour les entreprises vont être mises en place et tout le cabinet est mobilisé pour vous aider au mieux. Nous sommes en veille permanente pour vous apporter les meilleurs conseils.

Nous attendons le détail précis et concret des mesures annoncées hier, sachant qu’elles vont évoluer au jour le jour :

- Chômage partiel des salariés : majoration des montants indemnisés ?
- Aides exceptionnelles envisagées pour les travailleurs indépendants
- Report de délais des charges fiscales et sociales des entreprises : à quelles conditions ?
- Arrêt maladie et garde d’enfant (-16 ans) des salariés : pas de carence pour les salariés qui sont dans l’impossibilité de faire du télétravail et montant indemnisé ?
- Arrêt maladie et garde d’enfant des travailleurs indépendants
- Trêve hivernale : prolongation de 2 mois ?
- Aide exceptionnelle BPI et région Bretagne : prêt de trésorerie, prolongation des garanties, et réaménagement des crédits à moyen et long terme

Nous revenons vers vous au plus vite.

Nous restons à vos côtés pour vous accompagner et répondre à vos questions.

L’équipe du Cabinet Champas.